



Le pacte de responsabilité Et la réduction des dépenses publiques

I. Le pacte de responsabilité

Le pacte de responsabilité doit être un grand compromis social, qui implique toutes les parties prenantes : l'État, les collectivités locales et, bien sûr, les partenaires sociaux.

Il a un principe simple :

- ✓ **Alléger les charges des entreprises, réduire leurs contraintes sur leurs activités ;**
- ✓ **En contrepartie : permettre plus d'embauches et davantage de dialogue social.**

Il s'agit de régler le principal problème de la France : sa production. Il faut en effet produire plus et produire mieux. Ce pacte couvre quatre chantiers :

• Le premier, c'est la poursuite de l'allègement du coût du travail :

- Nous l'avons engagé avec le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, qui s'applique cette année en 2014 – 4 % d'allègement de la masse salariale – et 6 % l'année prochaine.
- Le Président fixe un nouvel objectif : que d'ici 2017, pour les entreprises et pour les travailleurs indépendants, ce soit la fin des cotisations familiales. Cela représente 30 milliards d'euros de charge.

- La discussion portera donc sur l'avenir du CICE – comment peut-il s'inscrire dans ce processus ? – et sur le mode de financement de la protection sociale. C'est la condition pour que les entreprises retrouvent de la marge. Le taux de marge des entreprises qui permet de financer l'investissement est en effet, en 2012, le plus bas de son histoire.

Ce pacte ne se traduira pas par un transfert de charges des entreprises vers les ménages, compte-tenu aujourd'hui de l'état du pouvoir d'achat.

• Le deuxième chantier, c'est de donner de la visibilité aux entreprises :

- Il ne peut pas y avoir d'investissements si le cadre n'est pas clair, si les règles changent. Le Président souhaite ainsi :
 - ✓ Que soit fixé **un horizon, 2017, avec une trajectoire de prélèvements obligatoires pour les entreprises ;**
 - ✓ **Une modernisation de la fiscalité sur les sociétés** et une diminution du nombre des taxes – qui coûtent parfois plus cher à être recouvrées que ce qu'elles peuvent rapporter avec deux exigences : l'investissement et l'emploi.

Un premier acte sera posé dès la loi de finances pour 2015.

• **Le troisième chantier du pacte de responsabilité, c'est la simplification :**

- Il s'agit de réduire le nombre de normes – le « choc de simplification », déjà lancé, doit aller encore plus loin : il faut réduire les procédures parfois inutiles ou coûteuses et faciliter la prise de décisions. C'est un élément clé pour instaurer la confiance.
- Thierry Mandon, député de l'Essonne, et Guillaume Poitrinal, chef d'entreprise, animeront **un Conseil de simplification** :
 - ✓ Ce conseil passera en revue les « 10 actes-clés » de la vie d'une entreprise, de la création jusqu'à la cession, en passant par l'ouverture des usines, l'accès aux marchés publics, les formalités d'embauche, les obligations comptables, les contrôles administratifs et fiscaux...
 - ✓ Il ne s'agit pas de diminuer les protections, notamment sur le plan social, sur le plan sanitaire, sur le plan environnemental, mais de simplifier et de faciliter jusqu'à la fin du quinquennat.

• **Le quatrième chantier, ce sont les contreparties :**

- Elles seront définies au niveau national et déclinées par branches professionnelles. Elles porteront sur des objectifs chiffrés d'embauches, d'insertion des jeunes, de travail des seniors, de qualité de l'emploi, de formation, d'ouvertures de négociations sur les rémunérations et la modernisation du dialogue social.
- **Un Observatoire des contreparties** sera mis en place et le Parlement y sera associé.

Calendrier

- Le 21 janvier, le Président de la République s'adressera à l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi, pour lancer officiellement le pacte et ses chantiers. Les partenaires sociaux seront reçus, dans les jours suivants, par le Premier ministre et les ministres concernés.
- Avant la fin du mois de janvier, les « Assises de la fiscalité des entreprises » seront installées par Jean-Marc Ayrault.
- Le Haut conseil du financement de la protection sociale, qui doit réfléchir justement à l'évolution du mode de financement, donnera un premier rapport fin février.
- En avril, le Gouvernement lancera un deuxième train de mesures de simplification.
- Toutes ces discussions se poursuivront et se concluront lors de la Grande Conférence Sociale du printemps.
- Un document formalisera les engagements du pacte et les modalités de suivi des contreparties. Le Gouvernement engagera sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur ce texte.
- Une loi de programmation de nos finances publiques et sociales sur la période 2015-2017 sera votée à l'automne. Elle sera en cohérence avec ce qui sera décidé dans le cadre du pacte de responsabilité mais aussi avec la remise à plat de la fiscalité des ménages qui a été engagée par le Premier ministre.

II. La réduction de la dépense publique

« Il est possible de faire des économies, nombreuses, tout en préservant notre modèle social. D'autres pays l'ont fait, et des pays qui avaient cette tradition sociale, comme les pays d'Europe du nord notamment. Ils en sont sortis plus dynamiques et plus solidaires. Nous pouvons être confiants dans ce processus parce qu'il a déjà été engagé ».

• La réduction de la dépense publique n'est pas un but en soi

Comme l'a rappelé le Président de la République, réduire la dépense publique :

- C'est le passage obligé pour réduire les déficits publics ;
- C'est le préalable à toute baisse d'impôts ;
- C'est la condition pour la réalisation du pacte de responsabilité, qui ne doit pas se traduire par un transfert de charges des entreprises vers les ménages, compte tenu de l'état actuel du pouvoir d'achat.

• La dépense publique :

- **En 2013, a été maîtrisée** : l'État aura dépensé moins que ce qui avait été voté par le Parlement. Concernant l'assurance maladie, il y a même eu moins de dépenses qu'il n'avait été programmé ;
- En 2014, nous allons réaliser 15 milliards d'euros d'économies ;
- Entre 2015 et 2017, nous devons dégager au moins 50 milliards de plus (1). C'est un effort important. C'est équivalent néanmoins, si on ramène les choses à leur réalité, à seulement 4 % de l'ensemble de nos dépenses collectives.

Le contraste avec le bilan de la droite est saisissant :

- **La dette publique a augmenté de 600 milliards d'euros en 5 ans** et le déficit structurel s'est constamment aggravé entre 2007 et 2012. La dette publique a doublé : elle est passée de 900 milliards à 1800 milliards d'euros en 10 ans.
- **Le déficit structurel s'est creusé de 1,8 point de PIB** durant le précédent quinquennat et les dépenses publiques ont dérapé en moyenne de 2 % par an.
- **La dépense publique a explosé de 170 milliards en 5 ans** sous l'ancienne majorité.
- **L'injustice fiscale a privé l'État de recettes au profit des contribuables les plus fortunés.** Le coût du bouclier fiscal entre 2007 et 2012 est estimé par la Cour des comptes à 3,6 Mds.

• Pour y parvenir, le Président de la République a défini une nouvelle méthode. Il s'agira :

- **De mener des réformes structurelles**, de redéfinir les principales missions de l'État et de revoir nos mécanismes de redistribution pour les rendre plus justes, plus écologiques et plus efficaces ;
- **De rompre avec les coupes budgétaires aveugles** et indifférenciées - comme cela a pu se faire dans le passé - qui touchent tout le monde et qui sont injustes ;
- De réunir **un Conseil stratégique de la dépense** autour du Président de la République, chaque mois, pour évaluer les politiques publiques ;

- **D'accélérer le calendrier de la procédure budgétaire** : dès avril, le Premier ministre adressera les lettres de cadrage pour fixer le montant de la dépense aux ministres du Gouvernement, en fixant non seulement le volume des économies à atteindre en 2015 mais, également, le volume des économies à faire jusqu'en 2017.

- **Toutes les dépenses, toutes les politiques, toutes les structures seront concernées :**

- **L'État** : il montrera l'exemple mais il ne peut pas être seul dans ce processus puisqu'il ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la dépense publique ;
- **Les collectivités locales** : notre organisation territoriale sera revue pour en terminer avec les enchevêtrements, les doublons et les confusions. Les régions -dont le nombre pourrait être réduit- se verront confier, dans une prochaine loi de décentralisation, de nouvelles responsabilités et seront même dotées d'un pouvoir réglementaire local d'adaptation, pour donner plus de liberté aux élus pour travailler ;
- **La sécurité sociale** qui est au cœur de notre pacte républicain : lutter contre les excès et contre les abus, réduire la multiplication des prescriptions, des actes médicaux redondants, accélérer l'usage des médicaments génériques.

(1) L'effort devrait être de 18 milliards d'euros en 2015 et 2016 et de 14 milliards d'euros en 2017, soit un total de 50 milliards d'euros en trois ans.
